

Le 4 Janvier 2024

Monsieur le Président

De la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

Lors de votre dernière rencontre avec des membres du groupe de travail Balagère du Collectif, vous avez bien voulu répondre oralement à notre courrier du 29 Novembre dernier, concernant le licenciement des deux chargés de mission des sites NATURA 2000 de notre communauté de communes.

Vous avez expliqué que le salaire des deux techniciens ne pouvaient pas être pris en charge par la Communauté de Communes, qui n'a pas le budget suffisant.

Depuis, nous avons appris que toutes les communes de notre communauté de communes (à l'exception de trois) recevaient une dotation biodiversité et aménités rurales, dont les montants varient selon les communes.

Il semble bien que les missions de NATURA 2000 entrent dans ce cadre de cette dotation qui vise à soutenir financièrement des actions en faveur de la biodiversité.

En conséquence ce dispositif financier pourrait permettre la poursuite du travail des chargés de missions sur notre territoire.

Alors , nous nous interrogeons ?

Le salaire des deux techniciens NATURA 2000 , ne pourrait-il pas être pris en charge par chaque commune , par prélèvement sur tout ou partie de la dotation reçue ?

Les communes de la Communauté de Communes BEAUME DROBIE l'ont fait.

Les communes du Pays des Vans en Cévennes ne peuvent ignorer l'importance de leur patrimoine naturel et de sa valorisation .

Monsieur le Président, l'enjeu est essentiel à la préservation de la richesse de nos sites NATURA 2000 . Nous pensons que vous pouvez convaincre les communes de participer à la poursuite du travail essentiel des deux salariés , qui oeuvrent pour la protection et le rayonnement de notre territoire.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations.

La Direction Collégiale du Collectif pour la Transition Ecologique du Pays Des Vans